

# Communiqué de Ensemble! Clause « Molière » : xénophobe et discriminatoire !

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 14 mars 2017

Déjà adoptée par cinq régions et quelques départements, la clause dite « Molière » est xénophobe.

Si l'ouvrier ne parle pas français, il sera rejeté des chantiers ! Nous n'aurions pas beaucoup d'autoroutes, de ponts, d'immeubles à utiliser si cette règle s'était appliquée depuis longtemps.

Cette « règle » n'est qu'un subterfuge utilisé pour diviser les travailleurs. Discriminatoire, elle ouvre, avec le concours actif des dirigeants « Les Républicains », la voie à la préférence nationale défendue par le Front national.

Jérôme Chartier, vice-président de la région Ile-de-France et conseiller spécial de F. Fillon pour la présidentielle, en fait à peine mystère. Pour lui, il s'agit d'une volonté politique, d'une décision politique, d'une certaine vision de la société.

C'est un véritable feu vert pour Marine Le Pen qui, en cas de victoire à la présidentielle, a déclaré vouloir procéder à une consultation nationale sur les conditions d'entrée, de séjour des étrangers , mais aussi aux conditions d'acquisition de la nationalité.

Elle est mise en avant au nom de la défense de la sécurité au travail. La sécurité dans les entreprises est fondamentale. Elle nécessite le développement et le renforcement des pouvoirs des comités d'hygiène, de sécurité des conditions de travail (CHSCT), des inspecteurs du travail plus nombreux et une médecine du travail dotée de moyens et de droits d'intervention. Autrement dit un code du travail encore plus

protecteur, c'est-à-dire le contraire de la loi El Khomry. Quant aux travailleurs détachés, c'est la directive européenne elle-même qui organise le dumping social et permet leur surexploitation par des agences sous-traitantes qui agissent la plupart du temps en toute impunité pour la plus grande satisfaction des grandes entreprises.

Pour « Ensemble! », elle doit être réécrite pour que les travailleurs détachés puissent bénéficier de tous les droits sociaux du pays d'accueil, en terme de salaire et de protection sociale.